

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 14/06/2024	Date d'affichage 24/06/2024	Nombre de conseillers En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 18
--	---------------------------------------	---

L'an deux mil dix vingt quatre

*Le 19 juin à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : LEGOUT Séverine, BOULET Peggy,

ABSENTS : Néant

POUVOIR : LEGOUT Séverine, donne pouvoir à Nathalie BONDIGUEL

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°08-06-2024 – Accord de principe en vue d'un projet de conventionnement avec la Protection Civile d'Ille et Vilaine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association de la Protection Civile d'Ille et Vilaine (APC35) a récemment pris contact avec la municipalité afin d'envisager l'implantation d'une antenne locale sur la commune.

Il rappelle que cette association fait partie des Associations Agréées de Sécurité Civile (AASC) et est à ce titre à habilitée par la préfecture pour l'exercice de ses missions :

- exercer des missions de Sécurité civile, en appui aux pouvoirs publics (participation aux opérations de secours, actions de soutien aux populations notamment victimes d'intempéries, encadrement de bénévoles spontanés dans le cadre de ces actions) ou pour monter des dispositifs prévisionnels de secours lors de rassemblements de personnes
- assurer des actions d'enseignement et de formation en matière de secourisme

Monsieur le Maire expose que en signant une convention de partenariat visant à assurer son implantation locale à Bazouges la Pérouse l'association pourra ainsi étendre ses actions sur un secteur sur lequel aucune AASC n'est implantée, se rapprocher d'adhérents potentiels, répondre aux demandes des acteurs locaux et y proposer ses compétences.

Pour la municipalité l'implantation d'une association de ce type permettra aux bazougeais et habitants intéressés du secteur de pouvoir adhérer, aux associations locales d'avoir une possibilité de contact facilité pour la mise en place de dispositif prévisionnel de secours, d'augmenter l'offre de formation

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 035-213500192-20240619-08_06_2024-DE

Monsieur le Maire précise que la future convention devra prévoir une mise à disposition d'un local/espace municipal ainsi qu'un engagement municipal dans le soutien au fonctionnement de cette association dans des conditions qu'il reste à fixer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Donne son accord en vue de la création d'une antenne de la Protection Civile d'Ille et Vilaine à Bazouges la Pérouse

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

